



# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2021



N° d'épreuve FFM -----94

Club-----C3214 - RACING CLUB DE FEZENZAC

Date-----17 octobre 2021

Lieu-----Caillavet (32)

Organisateur technique ----253935 - Mme SAINT-MARTIN SEVERINE

Email-----[severine.lafontan@orange.fr](mailto:severine.lafontan@orange.fr)

Téléphone -----06 85 96 91 12

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 est disponible sur [www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/](http://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/)

### ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course-----	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE -----	Désignation LMOC
Président du Jury-----	022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN -----	Désignation LMOC
Membre du Jury-----	000468 - M BELINGUIER ROBERT -----	Désignation LMOC
Membre du Jury-----	103417 - M TERRASSON JOEL -----	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable-----	215067 - M BOY DANIEL -----	Désignation LMOC
Commissaire technique-----	296919 - Mme TOURNIE MARIANNICK -----	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage -----	009879 - Mme FABIEN DANIELE -----	Désignation LMOC
Chronométrateur -----	LMOC-----	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs -----	009880 - M FABIEN PIERRE -----	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs -----	002797 - Mme BALEUR PAULETTE -----	Désignation LMOC

### ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Pour les pilotes licenciés à la journée et des catégories hors-Championnat : prévoir un chèque de caution de 200€ pour la location du transpondeur

CATEGORIE	DESCRIPTION
<b>Championnat Occitanie Quad Cross Prairie</b>	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH / LJ*) Cylindrée---- de 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre *LJ : hors Championnat
<b>Trophée Pyrénées MX 125</b>	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 125cc 2T
<b>Challenge 3AS Racing</b> <i>Hors Championnat</i>	Age ----- A partir de 15 ans (MAT / NCO / NJ3C / LJ) Cylindrée---- A partir de 125cc Tarif ----- 45€
<b>Coupe du Club RCF</b> <i>Hors Championnat</i>	Age ----- A partir de 13 ans (NCO / NJ3C / LJ) Cylindrée---- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc) Tarif ----- 45€



#### ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

**Licences à la journée :** Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  **NON**  **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :** Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :** Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

#### ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

#### ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical -----	Docteur Ravelo	Nombre d'ambulance(s)-----	2
Nombre de secouristes -----	9	Temps de trajet (en min) -----	30 min
Hôpital le plus proche -----	Auch (32)		

#### ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Circuit de Maurin	Adresse -----	Maurin, 32190 Caillavet
Longueur du circuit -----	1 811 m	Longueur de la ligne droite de départ-----	90 m
Largeur minimum de la piste -----	6 m	Nombre de Commissaires de piste-----	18
Largeur de la grille-----	38 m		

Capacité : 54 motos / 36 quads pendant les essais et 45 motos / 30 quads en manche

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date :	Date :	Date : Numéro :
-----	-----	-----



## HORAIRES PREVISIONNELS

### Samedi 16 octobre 2021

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

### Dimanche 17 octobre 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing des commissaires de piste		
9h00	9h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Challenge 3AS Racing	15'
9h20	9h35	Tests départs (5') et essais libres (10')	Coupe du Club RCF	15'
10h00	10h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 125	15'
10h20	10h35	Essais chronométrés (15')	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Challenge 3AS Racing	15'
10h40	10h55	Essais chronométrés	Coupe du Club RCF	15'
11h20	11h35	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 125	15'
11h40	12h00	Manche 1	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	15' + 1T
12h00	13h30	Pause		
13h30	13h50	Manche 1	Challenge 3AS Racing	15' + 1T
13h55	14h15	Manche 1	Coupe du Club RCF	15' + 1T
14h20	14h45	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 125	20' + 1T
14h50	15h10	Manche 2	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	15' + 1T
15h15	15h35	Manche 2	Challenge 3AS Racing	15' + 1T
15h35	16h00	Pause		
16h00	16h20	Manche 2	Coupe du Club RCF	15' + 1T
16h25	16h50	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 125	20' + 1T
16h55	17h15	Manche 3	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	15' + 1T
17h20	17h40	Manche 2	Challenge 3AS Racing	15' + 1T
17h45	18h05	Manche 3	Coupe du Club RCF	15' + 1T
18h30		Remise des prix		

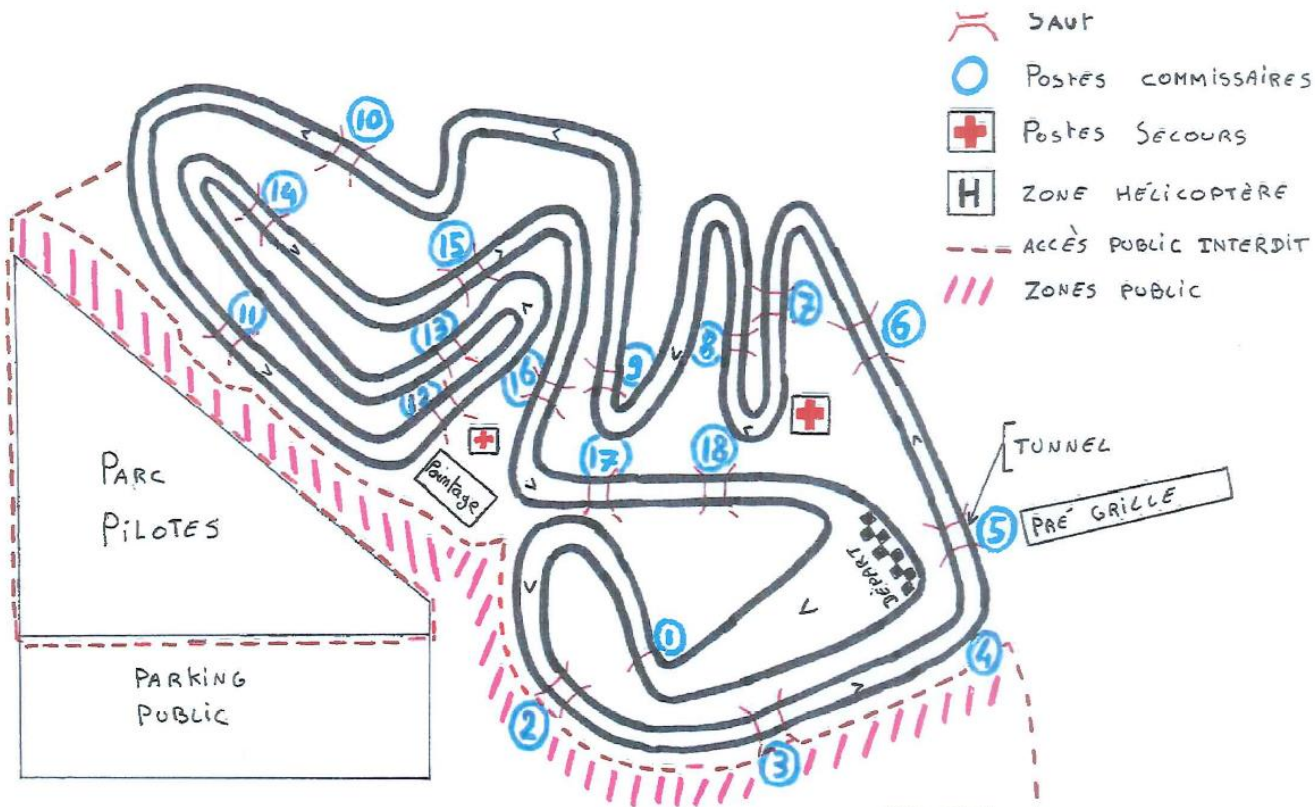


# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2021



### PLAN



Vu pour être annexé  
à l'arrêté préfectoral n° 32-2017-05.15-002  
du 15 MAI 2017

H

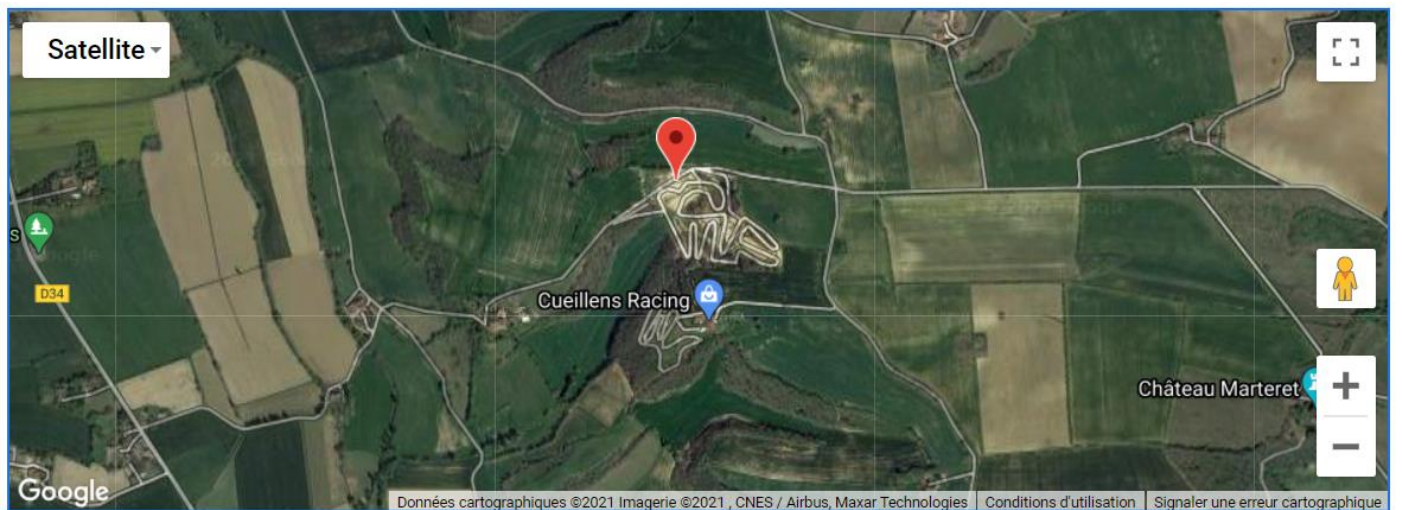
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Guy FITZER



## SITUATION GEOGRAPHIQUE





**ATTESTATION D'ASSURANCE**